

# ASSEMBLÉE NATIONALE

15 novembre 2019

---

RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE - (N° 2274)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CE287

présenté par

M. Damien Adam, Mme Rossi, Mme Park, Mme Grandjean, Mme Mörch, M. Gouttefarde,  
M. Kerlogot, M. Villani et M. Cazenove

-----

### AVANT L'ARTICLE 7

Rédiger ainsi l'intitulé du titre III :

« Responsabilité des producteurs, prévention et gestion des déchets ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

En l'état, l'intitulé du titre III ne reflète plus complètement le contenu de l'ensemble des articles qui le composent. Cet amendement vise donc à modifier l'intitulé du titre III du présent projet de loi qui dépasse désormais le seul sujet de la responsabilité des producteurs. Cet amendement propose d'étendre son intitulé à la prévention et à la gestion des déchets.